



RAPPORT
de la réunion des Points focaux nationaux (PFN) du CAR/PAP

(Split, 3-4 mai 2017)

Split, juin 2017

Rapport de la réunion des Points focaux nationaux (PNF) du CAR/PAP (Split, 3-4 mai 2017)

Lieu, participation et objectifs

1. La réunion des points focaux nationaux (PNF) a été organisée dans les locaux du CAR/PAP à Split, Croatie, les 3 et 4 mai 2017. L'évènement a réuni des représentants des parties contractantes (PC) suivantes : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Monaco, Maroc, Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie. En outre, plusieurs experts ainsi que des représentants de l'ONU Environnement/PAM et du CAR/PAP ont participé à la réunion. Une liste complète des participants est jointe en annexe I de ce rapport.
2. L'objectif de la réunion était de présenter et de discuter de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du CAR/PAP, de continuer le travail sur le cadre régional commun (CRC) pour la GIZC et la PEM discuté précédemment lors de l'atelier technique d'Athènes en avril 2017 ; d'avoir un premier retour sur la proposition de plan de travail du CAR/PAP pour 2018-2019 ; de présenter et de discuter des chapitres sur la côte et l'hydrographie du *Quality Status Report* (QSR - Bilan de santé), de présenter les nouvelles opportunités de financement récemment approuvées par le MedProgramme du FEM, et d'avoir un premier retour des PC éligibles sur les activités qui pourraient être mises en œuvre dans leurs zones côtières.

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

3. Mme Ž. Škaričić, directrice du CAR/PAP, a accueilli les participants, saluant à la fois ceux qui venaient pour la première fois, et ceux qui étaient de vieilles connaissances. Après avoir mentionné que cette réunion était la première d'une série d'évènements importants pour le CAR/PAP, elle a laissé la parole à la représentante de l'ONU Environnement/PAM.
4. Mme Hema, coordinatrice adjointe de l'ONU Environnement/PAM, a salué tous les participants au nom de M. Leone, coordinateur de l'ONU Environnement/PAM, qui n'a pas été en mesure de participer à la réunion. Elle a à son tour souligné l'importance de la réunion en tant qu'élément essentiel du système de soutien à la décision qui fournit des informations directement à la COP. Elle a insisté sur le fait que la période biennale passée avait été riche en résultats, et cela bien qu'elle ait été plus courte que d'habitude, la COP ayant été considérablement repoussée. Toutefois, le CAR/PAP a réussi à faire un travail important, à mener à bien de nouvelles activités, à démarrer de nouveaux projets ainsi qu'à s'assurer un financement supplémentaire. Mme Hema a particulièrement insisté sur l'importance du CRC pour la GIZC, un document pour la mise en œuvre du Protocole GIZC. Elle a remercié les organisateurs des réunions consacrées à la préparation de ce document, et a fait part de ses espoirs que cette réunion soit une réussite et permette de déterminer la voie à suivre pour une bonne continuation.
5. La directrice du CAR/PAP a présenté le personnel du CAR/PAP et les rôles de chacun. Elle a aussi donné des informations techniques sur la réunion, présenté les règles de procédure, et a fait des suggestions pour les membres du bureau de la réunion.
6. Les membres du bureau suivants ont été unanimement élus par les participants :
 - Président: M. F. Bernard, France
 - Vice-président: M. M. Farouk, Egypte
 - Vice-président: M. A. Bettaïeb, Tunisie
 - Rapporteur: M. I. Radić, Croatie

7. M. Bernard s'est rendu à la table de présidence, et a pris le rôle qui lui incombait. Il a remercié les participants de l'avoir élu, et a profité de l'opportunité pour évoquer la triste disparition de M. Pierre Bougeant, ex-PFN français et membre de la famille de l'ONU Environnement/PAM de longue date.

8. L'ordre du jour provisoire, qui avait été distribué auparavant à tous les participants, a été proposé en vue d'être adopté. Il a été accepté par les participants, avec quelques modifications permettant de laisser plus de place pour la discussion sur le plan de travail proposé pour 2018-2019. L'ordre du jour adopté par les participants est présenté en annexe II.

1^{er} point de l'ordre du jour : rapport d'avancement pour la période 2016-2017

9. La directrice du CAR/PAP a brièvement présenté le rapport d'avancement pour la période 2016-2017. Comme le document avait été envoyé aux participants avant la réunion, elle s'est contentée de rappeler brièvement le travail réalisé lors de cette période biennale, et notamment : les projets PAC en Italie et en France ; le travail réalisé sur les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrologie dans le cadre des processus d'ECAP et d'IMAP ; les sessions MedOpen en anglais, en français ainsi qu'en italien ; la participation dans plusieurs projets externes avec les PC (projet Co-evolve sur le tourisme, projets SIMWESTMED et SUPREME sur la PEM, projet MAVA sur la gouvernance côtière) ; l'organisation de la célébration du Jour de la côte méditerranéenne ; etc. Elle a rappelé que la période biennale avait été écourtée en raison du retard de la COP, ce qui a impliqué que les fonds ont été mis à disposition beaucoup plus tard que prévu. Même si la période a été riche et productive, certaines activités n'ont pas pu être mises en œuvre comme cela avait été initialement prévu et ont dû être repoussées. En outre, la finalisation et la signature du projet GEF Adriatique a pris plus de temps que prévu, et la mise en œuvre devra être repoussée pour la prochaine période biennale. Elle a remercié les PFN pour leur aide et leur soutien, sans lesquels il aurait été impossible d'arriver à de tels résultats. Sa présentation est disponible [ici](#).

10. Lors de la discussion qui a suivi, le président a commencé par remercier la directrice du CAR/PAP pour sa présentation, et a profité du fait que tout le personnel du CAR/PAP était présent pour les remercier de leurs efforts, et les féliciter des résultats atteints. Il a ensuite insisté sur le fait que les deux PAC étaient des activités très importantes mises en œuvre en Italie et en France lors de la période biennale passée, et a invité le PFN italien à partager avec la réunion les expériences du projet italien.

11. M. Montanaro, le PFN italien du CAR/PAP, a mentionné que le PAC Italie était le premier à impliquer plusieurs zones de différentes régions. Bien qu'il ait été prévu à l'origine qu'il porte sur cinq zones dans cinq régions, il a été mis en œuvre dans cinq zones dans trois régions (Emilie-Romagne, Toscane et Sardaigne). Les activités du PAC Italie, incorporées dans le cadre réglementaire de la Convention de Barcelone et de l'Union européenne, étaient particulièrement axées autour de trois domaines thématiques : la planification des zones côtières terrestres et marines ; la protection, la sauvegarde et la réhabilitation des habitats côtiers et marins ; et la durabilité sociale et économique des zones côtières. Le premier objectif était de soutenir les activités GIZC dans ces zones en mettant en place des méthodologies transversales, en partageant les enseignements, etc. Le plus grand défi a été que l'Italie n'a pas encore de législation en relation avec la GIZC au niveau national, mais uniquement au niveau régional car elle n'a pas encore ratifié le Protocole GIZC. L'équipe du PAC a préparé un document stratégique qui pourra être utile pour les futures actions des PAC, et notamment pour les actions transfrontalières et la coopération sur la PEM.

12. M. Bernard, en tant que président du comité de pilotage du PAC France, a évoqué les activités réalisées dans le cadre du projet qui avait trois axes majeurs : (a) l'érosion et la submersion ; (b) les bassins de navigation et les bateaux en cale sèche qui prennent beaucoup d'espace au détriment d'autres usages ; et (c) les îles, pour mieux comprendre comment ces territoires spécifiques réagissent aux défis et aux changements.

Les outils méthodologiques produits dans le cadre du PAC continueront à être utilisés par le département du Var où le projet a été mis en œuvre, et il sera possible de le répliquer sur d'autres territoires en France ou ailleurs. Il a conclu en mentionnant d'autres projets étroitement liés au PAC tels que le projet « Maritimo » entre la France et l'Italie.

13. La coordinatrice-adjointe de l'ONU Environnement/PAM a souligné qu'il était très important pour l'ONU Environnement/PAM et ses composantes d'avoir un retour des PC. Elle est bien consciente du fait que les pays considèrent que les PAC sont des projets très importants. Il en va de même pour l'ONU Environnement/PAM, car ils sous-entendent une intégration. Les deux derniers projets mentionnés sont particulièrement importants car ils ont été conçus spécialement pour promouvoir le Protocole GIZC, et qu'il est prévu qu'ils soient répliqués. Elle a invité tous les pays à analyser quels étaient leurs besoins ainsi que leurs possibilités, de manière à pouvoir les intégrer dans les prochains programmes de travail. Elle a également affirmé que l'ONU Environnement/PAM soutenait pleinement les programmes nationaux sur l'EcAp et l'IMAP. Elle a demandé si les pays qui les avaient mis en œuvre avaient des retours d'expériences à partager, quels étaient les problèmes et les défis, et de quelle aide avaient-ils besoin. Elle a également mentionné un autre élément important : le Rapport sur l'état de l'environnement.

14. M. Bricelj, PFN slovène, avait une bonne nouvelle à partager. Leur projet PAC ainsi que la célébration du Jour de la côte méditerranéenne, qui est d'ores et déjà une tradition en Slovénie et qui s'est transformé en semaine de la côte, ont permis d'améliorer significativement la compréhension des problèmes environnementaux et tout particulièrement côtiers. L'un des résultats évidents a été que la route reliant les villes côtières d'Izola et de Koper en Slovénie a été fermée au trafic et reconvertie pour des usages plus durables tels que les loisirs et la baignade. L'inauguration officielle par le premier Ministre a eu lieu le 20 mars de cette année.

Point 2 de l'ordre du jour : Portée, approche et contenus généraux du cadre régional commun pour la GIZC

15. La directrice du CAR/PAP a présenté le processus de préparation du cadre régional commun (CRC) pour la GIZC en Méditerranée et ses différentes étapes. Elle a souligné que le temps imparti pour cette tâche complexe était très court, que des questions très importantes et sensibles n'avaient pas été clarifiées et que certaines décisions n'avaient pas été prises par les PC avant de commencer à travailler sur ce document telles que : le statut juridique du CRC ; la nature des recommandations et le niveau de détail opérationnel qu'il devrait viser ; le niveau le plus approprié pour la mise en œuvre (national, subrégional) ; le rôle et la place de la PEM ; etc. En dépit de ces questions toujours ouvertes, elle a affirmé qu'un travail important avait été réalisé sur la base du processus de consultation intensif lors duquel toutes les parties prenantes ont eu l'opportunité d'exprimer leurs opinions et leurs préférences, qui n'ont pas toujours été compatibles. Le CAR/PAP a tenté de concilier les différents besoins et priorités de chacun. Elle a invité les participants à exprimer leur position officielle de manière à parvenir à un accord sur le statut et le format du document et permettre sa finalisation. Sa présentation est disponible [ici](#).

16. Tout en remerciant le CAR/PAP pour le document produit, le PFN italien a souligné qu'il était important de résoudre certaines questions fondamentales. Il pense, au vue des implications de l'article 17 du Protocole GIZC, que le CRC et le plan d'action régional ou subrégional pour sa mise en œuvre sont des documents stratégiques fondamentaux pour la pleine mise en œuvre de la Convention de Barcelone (CB) et de ses Protocoles. Il est également très important pour la mise en œuvre du processus EcAp, pour le cadre régional pour le changement climatique, etc. Il a souligné que l'objectif du CRC était d'aider les pays à mettre en œuvre leurs activités d'une manière coordonnée dans la mesure où ils partagent la même sous-région. Il a ensuite fait des commentaires généraux sur les différentes parties du CRC, et notamment :

- a) Dans la première partie du document, un accent plus important devrait être placé sur les buts politiques généraux, les objectifs et les principes établis par le Protocole GIZC, ainsi que sur ceux des autres documents stratégiques (initiative EcAp, cadre régional pour l'adaptation au changement climatique, etc.). Il est essentiel d'avoir des instruments cohérents pour toutes les PC.
- b) La seconde partie devrait mieux mettre en relation, ou le faire de façon plus claire, la structure du Protocole GIZC et les dispositions de mise en œuvre. Dans le Protocole, il y a des articles en lien direct avec la protection de la zone côtière, les activités économiques, les écosystèmes spécifiques, etc. Tous ces articles devraient être mis en relation avec les objectifs opérationnels qui sont à la base de l'initiative EcAp.
- c) La troisième partie du document devrait traiter des principaux instruments pour mettre en œuvre la GIZC et des activités qui lui sont associées (processus marin commun, politiques foncières, EIE, activités de sensibilisation, information et communication, etc.). Cette partie devrait permettre de mieux définir ces instruments.

17. Le PFN slovène a déclaré être d'accord avec la proposition italienne, soulignant le besoin de synergie et de réelle action. Il est nécessaire de mettre en place des synergies entre les secteurs, comme par exemple entre l'industrie de la pêche et la biodiversité (par le biais d'échange d'informations, en déterminant comment la pêche peut contribuer à la protection de la biodiversité, etc.). Il a ajouté qu'il était très important de trouver des exemples de bonnes pratiques pour garantir à la fois une approche descendante avec des indicateurs, des stratégies, etc., et une approche ascendante.

18. Le PFN égyptien a souligné le besoin de se mettre d'accord sur certains principes, car le principal objectif du CRC est d'aider les pays à mettre en œuvre la GIZC. Il devrait rester général et ne pas entrer dans trop des détails, sans quoi il sera nécessaire de discuter de ces nombreux éléments au niveau national avec tous les ministères impliqués pour se mettre d'accord sur chacun d'entre eux. Il faut faire un document d'orientation, et non un document juridiquement contraignant.

19. La coordinatrice adjointe de l'ONU Environnement/PAM a exprimé son opinion qu'à ce stade, il était trop tôt pour discuter de la nature juridiquement contraignante du document, et a suggéré que cette question soit à nouveau considérée plus tard lorsque le contenu du CRC serait plus abouti.

20. Le PFN italien a manifesté son accord sur la question, en ajoutant que la mise en œuvre du CRC dépendrait du niveau d'engagement et de la pleine coopération des pays, et qu'il était important d'être pleinement conscient de la nécessité de mettre en œuvre ce document. Il a ajouté qu'il serait nécessaire d'avoir au moins deux ateliers supplémentaires pour travailler sur le document avant la COP. Cela pourrait être prévu dans le PdT pour la période biennale à venir, en envisageant par exemple l'élaboration d'un plan d'action subrégional.

Point 3 de l'ordre du jour : Brève introduction et discussion sur les chapitres individuels du CRC pour la GIZC

21. Mme Mourmouris, consultante pour le CAR/PAP, a fait une brève introduction sur le CRC, en se focalisant notamment sur les changements qui avaient été réalisés entre l'atelier d'Athènes en avril et cette réunion sur la base des remarques faites lors de l'atelier et des commentaires écrits reçus par la suite. Elle a souligné que les quatre objectifs stratégiques avaient été maintenus car ils avaient été déterminés sur la base de l'analyse, mais qu'ils étaient restructurés de 2 manières :

- Des recommandations ont été incluses à la fin de chaque chapitre, regroupées selon trois différents niveaux : régional, subrégional et national. Les PC doivent décider dans quelle mesure ce document sera normatif, sachant que tout ne devra pas être mis en œuvre en même temps. A certains endroits, il pourra être préférable de mettre en œuvre des mesures au niveau

subrégional, tandis qu'à d'autre le niveau national sera favorisé. Le but est d'avoir une base commune au niveau régional.

- Pour ce qui est de la nature contraignante du document, l'idée est de permettre une flexibilité tout en ayant un engagement clair sur la mise en œuvre du document par le biais d'une coopération améliorée et d'une utilisation des cadres existants. Par exemple, il n'est pas proposé de mettre en place de nouvelles structures administratives, mais d'utiliser les structures existantes ; les systèmes de rapport et de surveillance utilisés pour le Protocole GIZC devraient être utilisés ; certains indicateurs existants pourraient être utilisés pour surveiller la mise en œuvre, etc.

22. Les premières réactions sur le contenu du CRC ont été très diverses : le PFN a affirmé qu'il s'agissait d'un document important qui donne des conseils pratiques aux pays et le PFN du Monténégro a déclaré pour sa part que le document avait été considérablement amélioré depuis l'atelier d'Athènes et qu'il fallait poursuivre dans cette voie. Le PFN italien au contraire a argumenté qu'il était nécessaire de restructurer en profondeur le document auquel il manquait des parties importantes, et notamment celles en relation avec le niveau régional qui devrait prévaloir sur le niveau national.

23. Après avoir remercié la consultante du CAR/PAP pour sa présentation, le président a invité les PFN à partager leurs points de vue sur le contenu. Mais avant cela, il a demandé à ce qu'une décision soit prise sur quelles PC pourraient participer à l'élaboration du document.

24. La directrice du CAR/PAP a suggéré que, dans l'esprit de la Convention de Barcelone, toutes les PC prennent part à la rédaction du CRC car il s'agit d'un instrument de coopération, et non d'un instrument de division. Sa suggestion a été soutenue par les représentants de la France, de l'Italie, de la Bosnie-Herzégovine et du Maroc.

25. La question de savoir si les recommandations du CRC devraient être ou non juridiquement contraignantes pour les pays n'ayant pas ratifié le Protocole GIZC à été soulevée, et les opinions suivantes ont été exprimées :

- Il a été suggéré que le cas de l'Italie était particulièrement intéressant : l'Italie a signé le Protocole, mais ne l'a pas encore ratifié. Dans la mesure où l'Italie est un état membre de l'Union européenne, le Protocole, qui fait partie de *l'acquis communautaire*, est également juridiquement contraignant pour l'Italie. La mise en œuvre du CRC ne devrait pas impliquer d'obligations à mettre en œuvre au niveau national, mais un engagement de le mettre en œuvre au niveau régional. Le CRC ne devrait pas contenir d'éléments susceptibles d'être en conflit avec la législation nationale.
- Pour l'ONU Environnement/PAM, la question de savoir si le document sera juridiquement contraignant ou pas reste ouverte. Il y a des pays qui n'ont pas ratifié le Protocole GIZC mais qui sont PC à la Convention de Barcelone. Ce qui est important pour le moment est de préparer un cadre que les pays pourront mettre en œuvre. Si un pays a ratifié le Protocole GIZC, le CRC devrait l'aider à le mettre en œuvre. Si ce n'est pas le cas, il devrait lui permettre de progresser vers la ratification.

26. Pour conclure sur cette question, le président a suggéré de se mettre d'accord sur le fait que toutes les PC participent à l'élaboration du CRC, et a invité les participants à réfléchir à la place qu'il s'agissait d'accorder à la planification spatiale marine (PEM) dans le document.

27. Les résultats de la discussion qui a suivi pourraient être résumés comme suit :

- La PEM devrait être présentée comme un processus technique complémentaire du processus GIZC pour la partie marine de la zone côtière.

- Il y a trois questions liées entre elles qui devraient trouver leur place dans le CRC : (a) la mise en œuvre du Protocole GIZC, notamment dans la partie marine pour laquelle la PEM est pertinente ; (b) la PEM est également très importante pour la gestion des interactions terre-mer, lorsque la partie terrestre est couverte par le Protocole GIZC ; et (c) il y a un outil particulièrement efficace – les évaluations environnementales, qui est spécifiquement mentionné dans le Protocole GIZC, et qui est particulièrement pertinent pour la planification transfrontalière.
- La PEM est très utile pour la planification intégrée, mais elle doit être considérée uniquement comme un outil. Il faut garder à l'esprit que le Protocole GIZC est juridiquement contraignant, et qu'il a été rédigé en s'appuyant sur une large consultation et sur un processus de négociation entre les PC, alors que la PEM est un outil comme les autres pour la mise en œuvre du Protocole GIZC.

28. La question de la nécessité ou pas de développer d'autres indicateurs EcAp pour la partie terrestre de la zone côtière a ensuite fait l'objet d'une discussion. Il y a actuellement deux indicateurs côtiers : la longueur du littoral artificialisé et les altérations physiques dues aux structures artificielles. Il y en a un troisième qui est encore un indicateur candidat : le changement de l'utilisation du sol. Ces indicateurs couvrent certaines des obligations du Protocole GIZC, et permettront le reporting sur l'état de la côte grâce à une approche commune.

29. Lors de la discussion qui a suivi, les PFN italien et français ont déclaré qu'ils n'étaient pas favorables à l'idée d'ajouter des indicateurs EcAp car si de nouveaux indicateurs étaient élaborés, le Secrétariat serait obligé de préparer un conseil commun pour les modifications pour le processus EcAp adopté, ce qui est une obligation juridiquement contraignante.

30. Pour ce qui est de la question des changements climatiques, il a été souligné que certains articles du Protocole étaient étroitement liés au Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des recommandations de fond sur ce sujet dans le CRC.

31. La discussion s'est achevée par des suggestions concrètes de la part de l'Italie sur la manière de procéder avec le CRC qui ont été pleinement approuvées par les autres participants :

- Un groupe de rédaction sera créé pour travailler après la session plénière et proposer une nouvelle structure pour le CRC en utilisant le document existant, et pour élaborer une feuille de route allant jusqu'à la COP 20 de Tirana ;
- La PEM sera présentée dans un document distinct : le cadre conceptuel pour la PEM, comme cela avait été envisagé dans le PdT de l'ONU Environnement/PAM pour 2016/2017 ;
- La décision à soumettre à la prochaine COP contiendra uniquement le canevas annoté du CRC et le texte complet sera développé lors de la prochaine période biennale ;
- L'Italie est prête à soutenir l'organisation d'une réunion supplémentaire des PFN du PAP avant la soumission de la décision pour approbation lors de la réunion des PFN du PAM.

Point 4 de l'ordre du jour : programme de travail pour la période biennale 2018-2019

32. La coordinatrice adjointe de l'ONU Environnement/PAM a brièvement expliqué les différentes étapes de préparation du PdT et le processus de consultation qui est tout d'abord interne entre l'ONU Environnement/PAM et ses composantes, ensuite avec les PFN des composantes et enfin avec les PFN de l'ONU Environnement, avant d'être soumis à la COP 20. Elle a dit que la Stratégie à moyen-terme (SMT) de l'ONU Environnement/PAM était le document de référence, et que lors de la préparation de la période biennale à venir, une attention particulière devrait être portée aux résultats de la période biennale actuelle. Elle a terminé son introduction en soulignant que l'ONU Environnement/PAM avait signé un accord bilatéral avec l'Italie qui permettra de soutenir certaines des activités du PdT, et que le système continue à essayer de mobiliser des ressources externes.

33. La directrice du CAR/PAP a brièvement présenté les activités proposées par le CAR/PAP pour le PdT 2018-2019. Ces activités peuvent être regroupées en 4 thèmes : gouvernance, interactions terre-mer, GIZC et changement climatique. Elle a insisté sur le fait qu'une grande partie de ces activités sont dans la continuité de la période biennale actuelle, et que la présentation ne comprenait que les activités pour lesquelles le budget était déjà assuré ou garanti. Sa présentation est disponible [ici](#).

34. Deux représentants des pays ont commenté les propositions du CAR/PAP :

- Le PFN du Monténégro a salué la proposition, estimant qu'elle était bien structurée et équilibrée. Elle a fait une suggestion mineure pour la présentation des activités qui devaient être mises en œuvre dans son pays dans le cadre du projet GEF Adriatique.
- Le PFN italien, qui avait également envoyé des commentaires par écrit avant la réunion, a proposé des activités supplémentaires qui seront financées par le biais de l'accord bilatéral, ainsi que quelques modifications rédactionnelles pour mettre en évidence que toutes les PC peuvent bien bénéficier du soutien du CAR/PAP. Il a aussi insisté sur le fait que les projets externes devraient toujours être en cohérence avec le but premier du CAR/PAP de soutenir les PC, et que les projets externes qui n'incluent que certaines des PC ne devraient pas aboutir à des documents stratégiques ou politiques.

35. La coordinatrice adjointe de l'ONU Environnement et la directrice du CAR/PAP ont précisé que le CAR/PAP ne participait à des projets externes que s'ils étaient pertinents pour le PdT défini et dans l'intention de produire des résultats utiles pour tous les pays et susceptibles d'être répliqués. Elles ont également demandé à ce qu'on fasse confiance à leur jugement, sachant que ni le CAR/PAP ni l'ONU Environnement/PAM n'avaient intérêt à participer à des projets qui ne soient pas stratégiquement pertinents pour le système.

Point 5 de l'ordre du jour : proposition de nouvelle structure pour le CRC

36. La directrice du CAR/PAP a présenté la proposition de nouvelle structure pour le CRC et la feuille de route jusqu'à la COP 20. Elle a souligné que la nouvelle structure avait été proposée en gardant à l'esprit l'objectif du CRC, qui est de fournir des orientations pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole GIZC sans ajouter d'obligations, et de rechercher des synergies avec d'autres éléments de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives. Elle a également introduit une approche étape par étape proposée par le groupe :

- Prendre connaissance du CRC actuel avant la réunion des PFN du PAM ;
- Mettre en place un groupe de rédaction des PC, et travailler avec l'aide du CAR/PAP sur le nouveau canevas annoté du CRC ;
- Produire un court document pour les PFN du PAM indiquant son mandat et ses objectifs ;
- Organiser une réunion en juin à Athènes pour discuter du document mentionné ci-dessus à finaliser en juillet ;
- Soumettre l'approche lors de la COP 20 de Tirana (décembre 2017), y compris la mise en place d'un groupe de travail de PC (sur la portée, les objectifs, la structure) et les formalités concernant l'adoption ;
- Elaborer le CRC complet dans la prochaine période biennale, et le soumettre à la COP 21 (2019).

37. Après une brève discussion et quelques clarifications supplémentaires, le président a déclaré que les participants avaient approuvé les propositions du groupe de rédaction. La nouvelle structure du CRC est disponible en annexe III.

Point 6 de l'ordre du jour : *Quality Status Report* : Composantes de la côte et de l'hydrographie

38. M. Prem, directeur adjoint du CAR/PAP, a présenté le travail du CAR/PAP sur l'EcAp et l'IMAP en se focalisant sur trois indicateurs de l'objectif écologique (OE) 7 hydrographie : emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques; et de l'OE 8 environnement et paysages côtiers : (i) Longueur du littoral soumis aux perturbations physiques en raison de l'influence des structures/ouvrages artificiels et (ii) changements dans l'utilisation du sol (qui est toujours un indicateur candidat). Il a ajouté que le premier indicateur (celui de l'OE7) était plutôt compliqué car il couvrait différents aspects sur lesquels le CAR/PAP n'avait que peu d'informations pour un certain nombre de pays. L'OE8 est le premier indicateur en lien direct avec la zone côtière en cela qu'il porte sur la portion de littoral bâti versus la longueur totale, pour lequel seuls trois pays ont fourni des informations. L'indicateur sur les changements d'utilisation du sol a été simplifié en considérant cinq principales classes de couverture du sol et en observant les changements au cours des années. Il a conclu en expliquant que lors de la dernière réunion CORMON à Madrid (mars 2017), il avait été demandé aux participants de fournir plus d'études de cas sur les indicateurs à inclure dans le rapport, et que deux exemples seraient fournis par Israël et l'Italie (port de Monfalcone). Il serait souhaitable d'avoir en outre des études de cas supplémentaires. La présentation est disponible [ici](#).

39. Le PFN israélien a pris la parole pour partager une difficulté en relation avec le premier indicateur sur l'hydrographie. En l'état actuel des choses, l'indicateur n'est pas mis en relation avec l'état des habitats car il exige juste la cartographie des conditions hydrographiques. Il serait nécessaire de prendre en considération les impacts des changements sur les habitats. C'est pourquoi Israël va proposer lors de la réunion des PFN du PAM de changer le statut de cet indicateur pour celui d'indicateur candidat jusqu'à ce que cette question soit clarifiée : s'il n'y a pas d'impact, pourquoi collecter ces informations? D'un autre côté, l'indicateur sur l'utilisation du sol est très clair et très pertinent pour la GIZC, et Israël suggère que son statut soit changé pour celui d'indicateur à part entière.

40. En tant que PFN français, M. Bernard a remarqué que sur les 20 indicateurs EcAp, un seul avait un rapport avec la partie terrestre de la zone côtière. Il est nécessaire qu'il y ait une approche équilibrée en termes d'indicateurs entre les parties terrestres et marines. Les problèmes et défis de la partie terrestre doivent être également pris en considération.

Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions sur le CRC

41. Le président a invité les participants à manifester leur volonté de faire partie du groupe de travail qui continuerait à travailler sur la nouvelle structure du CRC. Plusieurs participants se sont portés volontaires pour diriger ou contribuer au développement des 4 parties de la nouvelle structure du CRC selon le planning prévu (voir les conclusions et recommandations en annexe IV).

42. Suite à la discussion sur la partie relative à la PEM, il a été confirmé que l'idée de la PEM était déjà présente dans le Protocole bien qu'elle ne soit pas mentionnée explicitement. Le texte existant sur la PEM (voir l'annexe dans la version actuelle du cadre régional) peut facilement être transformé en cadre conceptuel. De nombreux éléments du texte existant peuvent être utilisés, mais il est nécessaire de clarifier les différents concepts et leurs liens (GIZC, PEM, EcAp, etc.).

Point 7 de l'ordre du jour : projets MedProgramme et CVC&GIZC du FEM

43. Mme Povh Škugor, responsable de projet senior au CAR/PAP, a présenté les instruments de financement récemment approuvés par le FEM : le MedProgramme de 6 ans qui comportera des sous-projets sur la résilience climatique, la sécurité de l'eau et la protection des habitats dans les zones côtières ; et un projet de 2 ans ½ sur l'amélioration de l'adaptation au changement climatique régionale dans les zones marines et côtières méditerranéennes. En s'appuyant sur les résultats et les

enseignements du projet MedPartnership du FEM, elle a proposé des activités qu'il serait possible de mettre en œuvre dans de nouveaux projet tels que l'élaboration de stratégies nationales de GIZC, de plans côtiers, d'évaluations, de politiques foncières, la mise en place d'observatoires de la côte, le renforcement des capacités, ou encore la sensibilisation. Sa présentation est disponible [ici](#).

44. Deux représentants des pays ont pris part à la discussion qui a suivi et ont manifesté leur intérêt à bénéficier d'un soutien du CAR/PAP dans ce cadre ou dans celui d'autres opportunités de financement : l'Égypte a suggéré que les 5 lagons côtiers du delta du Nil soient inclus dans le MedProgramme, et l'Israël a annoncé avoir l'intention de proposer un nouveau projet PAC au niveau local.

Point 8 de l'ordre du jour : conclusions et recommandations

45. La directrice du CAR/PAP a présenté les conclusions et les recommandations préparées sur la base des délibérations de la réunion, qui ont été adoptées avec des changements mineurs comme indiqué dans l'annexe IV.

Point 9 de l'ordre du jour : clôture de la réunion

46. La coordinatrice adjointe de l'ONU Environnement/PAM et la directrice du CAR/PAP ont remercié les participants pour les délibérations constructives lors de la réunion, et pour leur soutien permanent au CAR/PAP et au système de la CB. Elles ont promis de faire de leur mieux pour élaborer des documents et prendre des décisions qui conviendront aux besoins de toutes les PC, et qui soient acceptables par tous.

47. Le président a remercié les participants ainsi que les interprètes. Il a déclaré la clôture de la réunion le 4 mai 2017 à 16h30.

Annexe I: Liste des participants

<p>ALBANIA ALBANIE</p>	<p>Ms Borana ANTONI Expert in the SEA, EIA, Industrial Pollution, Environmental Standards Unit Ministry of Environment, Forest and Water Administration Rruga e Durresit, No. 27 Tirana Tel&Fax: ++ 355 4 2270624 E-mail: Borana.Antoni@moe.gov.al</p>
<p>BOSNIA AND HERZEGOVINA BOSNIE ET HERZEGOVINE</p>	<p>Ms Senida DŽAJIĆ RGHEI Researcher/Designer Hydro Engineering Institute Stjepana Tomića 1 71000 Sarajevo Tel: ++ 387 33 207949 Fax: ++ 387 33 212466 E-mail: senida.dzajic-rghei@heis.ba</p>
<p>CROATIA CROATIE</p>	<p>Mr. Ivan RADIĆ Senior Adviser Service for Sea and Coastal Protection Ministry of Environment and Energy Radnička cesta 80 10000 Zagreb Tel: ++ 385 1 3717 242 Fax: ++ 385 1 3717 135 E-mail: ivan.radic@mzoip.hr</p>
<p>CYPRUS CHYPRE</p>	<p>Ms Joanna CONSTANTINIDOU Environment Officer Department of Environment Ministry of Agriculture, Rural Development and Environment 20-22 28th October Ave 2414 Engomi, Nicosia Tel: ++ 357 22408920 Fax: ++357 22774945 E-mail: jconstantinidou@environment.moa.gov.cy</p>
<p>EGYPT ÉGYPTE</p>	<p>Mr. Mohamed FAROUK Director Coastal Zone Management Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Cabinet of Ministers 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Tel: ++ 202 2 5256452 Fax: ++ 202 2 5256475 / 83 E-mail: m_f_osman@hotmail.com</p>

<p>FRANCE FRANCE</p>	<p>M. Fabrice BERNARD Délégué Europe & International Conservatoire du littoral Bastide Beaumanoir 3, rue Marcel Arnaud 13100 Aix en Provence Tel : ++ 33 4 42912835 Fax : ++ 33 4 42916411 E-mail: F.Bernard@conservatoire-du-littoral.fr</p>
<p>GREECE GRÈCE</p>	<p>Ms Maria RAMPAVILA Hellenic Ministry of Environment and Energy Directorate of Spatial Planning Department of National Spatial Planning Strategy 17, Amaliados str. GR-11523 Athens Tel. ++302 13 1515332 Fax. ++ 302 10 6458690 E-mail: m.rampavila@prv.ypeka.gr</p> <p>Ms Katerina KANELLOPOULOU Hellenic Ministry of Environment and Energy Directorate of Spatial Planning Department of National Spatial Planning Strategy, Head 17, Amaliados str., GR-11523 Athens Tel.++ 302 13 1515310 Fax. ++ 302 10 6458690 E-mail: k.kanellopoulou@prv.ypeka.gr</p>
<p>ISRAEL ISRAËL</p>	<p>Ms Yehudit MOSSERI Ministry of Environmental Protection Marine Environment Protection Division 15a Pal-Yam Street P.O.B 811, Haifa 31007 Tel: ++ 972 4 8633509 Mobile: ++ 972 50 6233367 E-mail: yehuditm@sviva.gov.il</p>
<p>ITALY ITALIE</p>	<p>Mr. Oliviero MONTANARO General Directorate for the Protection of Nature and Sea Head of Unit VI - Marine and Coastal Environment Protection Ministry of Environment, Land and Sea Protection Via Cristoforo Colombo, 44 00147 Rome Tel.: ++ 39 06 57228487 Fax: ++ 39 06 57228424 E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it</p> <p>Mr. Matteo BRAIDA Unità Assistenza Tecnica Sogesid S.p.A. Presso Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare</p>

	<p>Direzione Generale per la Protezione della Natura e del Mare Divisione IV - Tutela degli Ambienti Costieri e Marini Supporto alle attività internazionali Via Cristoforo Colombo, 44 00147 Roma E-mail: braida.matteo@minambiente.it</p>
<p>LEBANON LIBAN</p>	<p>Mr. Bilal ISSMAIL Department of the Protection of Natural Resources Ministry of Environment P.O.Box: 11 2727 Beirut Tel : ++ 961 1 Fax : ++ 961 1 E-mail: B.Issmail@moe.gov.lb</p>
<p>MONACO MONACO</p>	<p>M. Ludovic AQUILINA Chef de section Division Patrimoine Naturel Direction de l'Environnement 3, avenue de Fontvielle MC 98000 Monaco Tel: ++ 377 98984421 Fax: ++ 377 92052891 E-mail: luaquilina@gouv.mc</p>
<p>MONTENEGRO MONTENEGRO</p>	<p>Ms Aleksandra IVANOVIĆ Advisor Public Enterprise for Coastal Zone Management of Montenegro Ul. Popa Jola Zeca bb 85310 Budva Tel: ++ 382 33 452709 or 402060 Fax: ++ 382 33 452685 E-mail: aleksandra.ivanovic@morskodobro.com</p>
<p>MOROCCO MAROC</p>	<p>Mme Khaoula LAGRINI Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable Ingénieur d'état en Génie de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Ville - Ecole Hassania des Travaux Publics Rabat Mobile : +212672535777 E-mail : khaoula.lagrini@gmail.com</p>
<p>SLOVENIA SLOVENIE</p>	<p>Mr. Mitja BRICELJ Ministry of Agriculture and the Environment Head Office 47 Dunajska cesta SI - 1000 Ljubljana Tel: ++ 386 1 4787464 Fax: ++ 386 1 4787425 E-mail: mitja.bricelj@gov.si</p>

<p>SPAIN ESPAGNE</p>	<p>Mr. Pedro FERNÁNDEZ LÓPEZ Jefe de Servicio de Proyectos y Obras Subdirección General para la Protección de la Costa Dirección General de Sostenibilidad de la Costa y el Mar Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente Plaza San Juan de la Cruz, 10, A-815 28071 Madrid Tel: ++34 91 5975614 E-mail: PJFernandez@mapama.es</p>
<p>TUNISIA TUNISIE</p>	<p>M. Abdelmajid BETTAÏEB Directeur Général de l'APAL Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) 2, Rue Mohamed Rachid Ridha 1002 Le Bélvédère Tunis Tél: ++ 216 71 906 907 Fax: ++ 216 71 908 460 E-mail: dg@apal.nat.tn</p>
<p>TURKEY TURQUIE</p>	<p>Mr. Emrah SÖYLEMEZ Head of Section Ministry of Environment and Urbanisation Directorate General of Spatial Planning Coastal Areas Department Söğütözü Mah. 2179. Sokak No: 5 Çankaya/Ankara Tel: ++ 90 312 285 7173 / 2376 Fax: ++ 90 312 284 7489 E-mail: emrah.soylemez@csb.gov.tr</p>
<p>INVITED EXPERTS EXPERTS INVITÉS</p>	<p>Ms Daniela ADDIS Former CAMP Italy National Co-ordinator Law Firm Environment & Sea Piazza dell'Oro n. 3 00186 Rome ITALY Tel: ++ 33 3 5003493 Fax: ++ 33 3 5003493 E-mail: addis@camp-italy.org; daniela.addis@me.com</p> <p>M. Samir GRIMES ENSSMAL Campus Universitaire de Dely Ibrahim Bois des Cars B.P. 19 16320 Alger ALGERIE Tel/Fax: ++ E-mail: samirgrimes@yahoo.fr</p>

	<p>Mr. Christophe LE VISAGE Expert Stratégies Mer et Littoral SAS 20 rue Louis Guilloux 35235 Thorigne Fouillard FRANCE Tel: ++ 33 6 66474350 Fax: ++ 33 299624818 E-mail: christophe.le.visage@gmail.com; christophe.le.visage@strategies-marines.fr</p> <p>Ms Athena MOURMOURIS Honorary Director General for the Environment Ministry of Productive Reconstruction, Environment and Energy Akti Moutsopoulou 25 18534 Piraeus GREECE Tel: ++ 30 6974581325 Fax: ++ 30 210 4111318 E-mail: athenamour@yahoo.co.uk</p> <p>Mr. Emiliano RAMIERI Environment and Territory Division Thetis SpA Castello 2737/f 30122 Venezia VE ITALY Tel: ++ 39 348 9171566 Fax: ++ 39 041.5210292 E-mail: Emiliano.RAMIERI@thetis.it</p>
<p>UN Environment/MAP ONU Environnement/PAM</p>	<p>Ms Tatjana HEMA Deputy Coordinator UN Environment/Mediterranean Action Plan Barcelona Convention Secretariat Vas. Konstantinou 48 Athens 11635 GREECE Tel: ++ 307273115 Mobile: ++306945935318 E-mail: tatjana.hema@unep.org</p>
<p>PAP/RAC CRA/PPA</p>	<p>Ms Željka ŠKARIČIĆ Director PAP/RAC Kraj sv. Ivana 11 21000 Split CROATIA Tel: ++ 385 21 340471 Fax: ++ 385 21 340490 E-mail: zeljka.skaricic@paprac.org</p>

	<p>Mr. Marko PREM Deputy Director Tel: ++ 385 21 340475 E-mail: marko.prem@paprac.org</p> <p>Ms Daria POVH ŠKUGOR Senior Programme Officer Tel: ++ 385 21 340478 E-mail: daria.povh@paprac.org</p> <p>Ms Branka BARIĆ Programme Officer Tel: ++ 385 21 340477 E-mail: branka.baric@paprac.org</p> <p>Ms Marina MARKOVIĆ Programme Officer Tel: ++ 385 21 340477 E-mail: branka.baric@paprac.org</p> <p>Mr. Neven STIPICA Programme Officer Tel: ++ 385 21 340479 E-mail: neven.stipica@paprac.org</p> <p>Mr. Sylvain PETIT Programme Officer Tel: ++ 385 21 340474 E-mail: sylvain.petit@paprac.org</p> <p>Ms Lada JAKELIĆ Programme Officer Tel: ++ 385 21 340472 E-mail: lada.jakelic@paprac.org</p>
<p>INTERPRETERS INTERPRETES</p>	<p>Ms Catherina JOURDA</p> <p>Ms Nicole PERIER</p>

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

Mercredi 3 mai 2017

- 9:30 – 9:45 Enregistrement des participants.
- 9:45 – 10:00 Ouverture de la réunion: allocutions de bienvenue, objectifs et programme, organisation des travaux (T. Hema, coordonatrice adjointe de l'ONU Environnement/PAM et Ž. Škaričić, Directrice du CAR/PAP).
- 10:00 – 10:45 Rapport d'avancement pour la période 2016-2017 (présentation de 15 mn par Ž. Škaričić).
Discussion.
- 10:45 – 11:00 Portée, approche et contenus généraux du cadre régional commun pour la GIZC (présentation par A. Mourmouris, consultante du CAR/PAP).
- 11:00 – 11:30 Pause café.
- 11:30 – 13:00 Portée, approche et contenus généraux du cadre régional commun pour la GIZC : Discussion.
- 13:00 – 14:30 Pause déjeuner.
- 14:30 – 15:30 Programme de travail pour la période biennale 2018-2019 (introduction de 15mn par Ž. Škaričić).
Discussion.
- 15:30 – 16:00 Pause café.
- 16:00 – 17:00 Programme de travail pour la période biennale 2018-2019: Discussion (suite).
- 17:00 – 19:00 Proposition d'une nouvelle structure pour le Cadre régional commun par le groupe de rédaction.

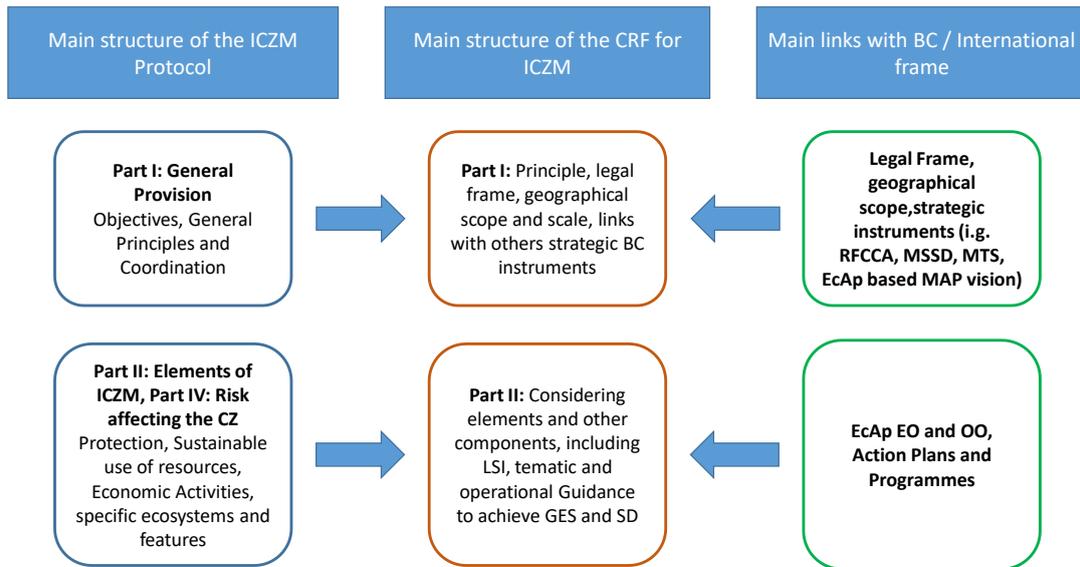
Jedi 4 mai 2017

- 9:30 – 11:00 Proposition de nouvelle structure pour le Cadre régional commun.
Discussion.
- 11:00 – 11:30 Pause café.
- 11:30 – 12:30 *Quality Status Report*: Composantes relatives à la côte et à l'hydrographie (présentation de 15mn par M. Prem, directeur adjoint du CAR/PAP).
Discussion et commentaires.

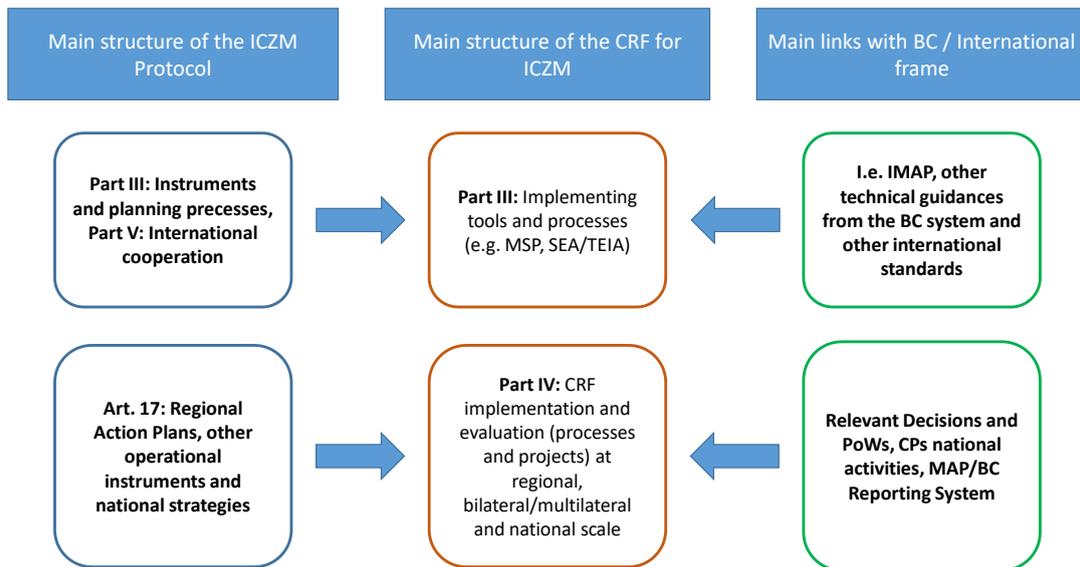
12:30 – 14:00	Pause déjeuner.
14:00 – 15:00	Conclusions sur la Cadre régional commun.
15:00 – 15:30	Les projets MedProgramme et CVC/GIZC du FEM (introduction de 15mn par Mme Povh Škugor, responsable de projet sénior au CAR/PAP).
	Tour de table: expression d'intérêt pour des activités spécifiques par les pays éligibles.
15:30 – 16:00	Pause café.
16:00 – 16:30	Conclusions et recommandations.
16:30	Clôture de la réunion.

Annexe III: Nouvelle structure proposée pour le CRC

General structure and elements of the Common Regional Framework ICZM



General structure and elements of the Common Regional Framework ICZM



Annexe IV: conclusions et recommandations

Sur le rapport d'avancement

- La réunion a pris note du rapport d'avancement du CAR/PAP pour la période 2016-2017.

Sur le programme de travail

- La réunion a entériné la proposition initiale d'activités du CAR/PAP qui sera incluse dans le PdT du PAM telle que modifiée lors de la réunion.
- Des précisions seront données après la réunion sur les activités qui seront financées dans le cadre de l'accord bilatéral entre l'Italie et le PNUE/PAM

Sur le Cadre régional commun (CRC)

COMPREHENSION GENERALE

- L'objectif est de donner des orientations permettant une mise en œuvre coordonnée des obligations/engagements du Protocole GIZC et de ne pas ajouter d'obligations juridiques supplémentaires ;
- Le CRC fournira des orientations supplémentaires pour mettre en œuvre le Protocole sans trop entrer dans des détails techniques. Il inclura des recommandations qui permettront d'élaborer ultérieurement des orientations techniques ;
- Il devra également traiter des liens et des synergies avec le travail réalisé dans le cadre du système PAM/CB et des cadres internationaux pertinents, en particulier les nouveaux outils pertinents tels que la PEM pour prendre en compte de manière adéquate les interactions terre-mer (ITM).

CONTENU

- La structure du CRC devrait être en cohérence avec la structure du Protocole comme cela a été présenté dans l'une des diapositives de la réunion et discuté ;
- Les PFN enverront leurs commentaires et leurs remarques sur la structure proposée d'ici la fin de la semaine prochaine.

UNE APPROCHE GRADUELLE POUR FINALISER LE CRC

Les étapes suivantes permettront de finaliser le CRC :

- Lors de la COP20 :
 - Adopter une approche (y compris la mise en place d'un groupe de rédaction/travail de PC), une structure, un mandat, et un objectif pour le CRC, ainsi que les formalités/modalités pour son adoption ;
 - Obtenir un mandat des PC pour élaborer un CRC complet.
- Avant la COP21 :
 - Organiser des réunions pour discuter en détail du document et le rédiger ;
 - Soumettre le document à la COP 21 pour adoption.

PROCHAINES ETAPES AVANT LA REUNION DES PFN DU PAM

- Prendre connaissance du contenu du document de base pour élaborer le CRC complet ;
- Mettre en place un groupe de rédaction composé des représentants des PC qui se sont portés volontaires : Chypre (en attente de l'approbation du ministère), l'Egypte, la France, l'Italie, le Monténégro, la Slovénie, avec le soutien du CAR/PAP et de l'unité de coordination. Israël fournira des éléments mais ne participera pas à la/aux réunion(s).
- Préparer un court document qui précisera le mandat, l'objectif et le canevas de la structure du CRC (jusqu'à 5 pages) ;
- Organiser une réunion des PFN fin juin (si possible à Athènes) pour continuer à discuter du document préparé ;

- v. D'ici à début juillet, finaliser le document (avec l'ébauche de décision) qui sera présenté aux PFN du PAM.
- vi. Les PC valideront la structure proposée et enverront des suggestions qui seront incluses dans la structure proposée pour le CRC avant le 12 mai 2017.

MODALITES DE TRAVAIL

Quatre sous-groupes vont être créés pour travailler sur les quatre parties proposées dans la nouvelle structure du CRC :

- (i) La première partie sera préparée par : une consultante du CAR/PAP (A. Mourmouris) avec la participation d'O. Montanaro (Italie), de D. Addis (consultant du CAR/PAP) et T. Hema (ONU Environnement/PAM). Elle contiendra la justification pour la CB et d'autres éléments stratégiques qui seront mis en relation avec la GIZC.
- (ii) La seconde partie sera préparée par : un consultant du CAR/PAP (S. Grimes) avec la participation de M. Braidà (Italie), de J. Knežević (Monténégro), de M. Prem (CAR/PAP) et de T. Hema (ONU Environnement/PAM). Elle contiendra une liste des éléments de la GIZC et des risques menaçant les zones côtières : le meilleur moyen sera d'établir des liens avec l'OE, d'expliquer comment la GIZC peut contribuer à un BSE et à l'OE et vice versa (elle inclura une matrice), ainsi qu'une liste des éléments qui ne sont pas couverts par l'EcAp comme le patrimoine culturel, etc.
- (iii) La troisième partie sera préparée par : un consultant du CAR/PAP (C. Le Visage) avec la participation d'I. Constantinidou (Chypre), de F. Bernard (France) et de Ž. Škaričić (CAR/PAP). Elle contiendra une liste des éléments tels que : la PEM, les ESE/EIE, l'IMAP, l'évaluation socioéconomique, les économies environnementales, les outils de politique foncière, les ECA. Par rapport à la coopération internationale, elle traitera d'éléments tels que l'IMAP, le réseau des PAC, la plateforme GIZC, MedOpen, et l'interface science-politique.
- (iv) La quatrième partie sera préparée par un consultant du CAR/PAP (D. Addis) avec la participation de M. Farouk (Egypte), d'O. Montanaro (Italie), d'A. Mourmouris (consultante CAR/PAP) et de T. Hema (ONU Environnement/PAM). Elle traitera du processus pour mettre en œuvre l'article 17 du Protocole GIZC.
- (v) Une note explicative sera préparée à la fin du processus par : T. Hema (ONU Environnement/PAM) et Ž. Škaričić (CAR/PAP).

Le calendrier suivant est envisagé jusqu'à la prochaine COP :

- i. D'ici au 12 mai 2017 : les consultants devront commencer à rédiger leurs parties pour les partager avec les sous-groupes lorsqu'ils attendront les contributions des PC.
- ii. Lors de la semaine du 12 au 19 mai 2017 : chaque groupe devra finaliser sa propre partie.
- iii. Lors de la semaine du 19 au 26 mai 2017 : le document circulera dans le groupe de rédaction et l'ONU Environnement/PAM.
- iv. Lors de la semaine du 29 mai au 2 juin : le document sera finalisé et traduit en français.
- v. Le 2 juin 2017 : le document sera distribué aux PFN du PAP qui auront deux semaines pour envoyer leurs commentaires.
- vi. La dernière semaine de juin : une réunion technique se tiendra à Athènes avec tous les PFN.
- vii. Le document et la décision seront finalisés et prêts à être distribués aux PFN du PAM le 10 juillet 2017.

Sur le Quality Status Report

- Les participants ont salué le travail réalisé sur les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie pour le QSR.
- La réunion s'est dite consciente des difficultés en lien avec l'indicateur sur l'hydrographie et les lacunes en termes de connaissances. Pour combler ces lacunes, la réunion a décidé de fournir des

commentaires écrits sur le document ainsi que des propositions pour des études de cas et des zones pilotes avant le 26 mai 2017.

- La réunion a reconnu l'importance et la pertinence de l'indicateur candidat commun « changement d'utilisation du sol » et a recommandé qu'il continue à être pris en compte par le CORMON sur la côte et l'hydrographie pour finaliser l'évaluation visant à déterminer s'il va devenir un indicateur commun.

Sur la planification de l'espace marin

- La réunion a décrété que l'annexe 3 du cadre régional actuel était un bon point de départ pour l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la PEM.
- Il a été souligné qu'il était nécessaire de ne pas se contenter de mettre la PEM en relation avec l'EcAp, et d'établir des liens clairs avec la GIZC.
- Les PFN sont invités à déterminer les éléments prioritaires à inclure dans le cadre conceptuel et à les envoyer avant le 12 mai 2017.
- L'ébauche de cadre conceptuel va être préparée d'ici la mi-juin et discutée fin juin lors de la réunion sur le cadre régional d'Athènes.